

ANNEXE 25

Ville d'Ottignies - Louvain-la-Neuve

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme (PU/2024/0022).

Le terrain concerné est situé Clos des Fifres 11 à 1348 Ottignies-Louvain-La-Neuve, et cadastré 06 B 82 L 5.

Le projet consiste en **la construction d'une pergola et l'aménagement d'une piscine extérieure**, et doit être soumis à annonce de projet en vertu de l'article D.IV.40 du CoDT, compte tenu qu'il s'écarte des prescriptions du permis de lotir devenu permis d'urbanisation en ce qui concerne :

- **Pente de toiture plate (autorisé : 40°),**
- **Matériaux de façade non prévus dans les prescriptions du lotissement : utilisation d'un bardage en panneaux Trespa et structure en aluminium thermolaqué,**
- **Matériaux de toiture non prévus dans les prescriptions du lotissement : utilisation d'un store rétractable.**

Le dossier peut être consulté au Service urbanisme – Espace du Cœur de Ville 2 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve **les lundis de 12H30 à 18H45 – du mardi au vendredi de 8H30 à 12H15 et les samedis de 9H à 11H30 uniquement sur rendez-vous pris au moins 24h à l'avance** soit par téléphone au 010/43.62.70 soit par mail sur urbanisme@olln.be :

Du 30/04/2024 au 14/05/2024

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'architecte communale traitant la demande (010/43.62.70).

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 30/04/2024 au 14/05/2024 à l'attention du Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Ottignies-Louvain-la-Neuve – avenue des Combattants 35 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve.
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@olln.be

Pour être recevables les courriers devront comporter **lisiblement les noms, domicile et signature**.

Ainsi fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 22/04/2024.